Commune de
VANNES-SUR-COSSON

Compte-Rendu du Conseil Municipal
Séance du 09 septembre 2024 à 20h30

L'an deux mil-vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux septembre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Éric HAUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 08 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 05

Présents :
Mesdames : Odile GILLET, Annick GIRARD et Sandra BELMONTE
Messieurs : Eric HAUER, Christian BEAUDIN, Bertrand GAUBICHER, Stéphane VEDRINES, et Sébastien CHAVENEAU

Pouvoir : Diane ROGER donne pouvoir à Odile GILLET.

Absents : Diane ROGER, Olivier HURIER, Romain MITTEAU, Jordan CHASTAGNET et Xavier LECOMTE

Bertrand GAUBICHER est désigné secrétaire de séance.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 20h35.

1 – Approbation Procès-verbal n° 06-2024

Aucune remarque n'est apportée au PV pour l'assemblée délibérante.
Après délibération le procès-verbal n° 06-2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – Budget eau/assainissement : décision modificative n°1

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il manque des crédits au chapitre 14 (reversement redevance pour pollution et redevance pour modernisation)

Il convient de prendre une décision modificative pour ajouter ces crédits.

Le maire indique au Conseil Municipal que les sommes manquantes correspondent aux factures payées de l'eau par les administrés sur les années antérieures que l'on reverse à l'agence.

Il fait constater que la commune depuis 2 ans déclare ce qu'elle perçoit réellement.

Avant les sommes déclarées étaient la totalité des factures de l'année précédente même si certaines factures n'étaient pas payées par les administrées.

De plus la Trésorerie sur 2022 a envoyé les factures réelles tardivement, les administrés ont donc payé leur facture sur 2023.

De ce fait, il n'a pas été assez budgétisé sur les comptes 701249 et 706129, soit 4 085,00 € au total

Le Maire propose la décision modificative suivante :

Fonctionnement		Disponible :		Dépenses :	
Chapitre :	Compte :	Avant :	Après :	Diminué :	Augmenté :
11		36 518.48 €	35 433.48 €		
11	6061			1 000.00 €	
11	6063			85.00 €	
12		10 000.00 €	7 000.00 €		
12	6215			3 000.00 €	
14		8 500.00 €	12 585.00 €		
14	701249				3 108.00 €
14	706129				977.00 €
Totaux :		55 018.48 €	55 018.48 €	4 085.00 €	4 085.00 €

6061 : Fournitures non stockable
6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement
6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement
701249 : Reversement redevance pour pollution
706129 : Reversement redevance pour modernisation

Après délibération, la décision modificative n°1 du Budget de l'eau est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 – Budget commune : décision modificative n°1

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il manque des crédits aux chapitres 65.

La trésorerie a rejeté les mandats concernant les factures BERGER LEVRAULT, qui ont toujours été imputées sur le compte 2051en investissement, et demande que ces factures d'éléments actifs et droit d'utilisation soit maintenant imputées au compte 65818 en fonctionnement pour un montant de 3 120,96 €

La participation du SIRIS a augmenté il manque 1 292,42 €

Le maire propose la décision modificative suivante :

Fonctionnement :		Disponible :		Dépenses :	
Chapitre :	Compte :	Avant :	Après :	Diminuer :	Augmenté :
65		43 645.19 €	48 058.57 €		
	65568				1 292.42 €
	65818				3 120.96 €
11		91 197.26 €	86 783.88 €		
	60633			413.38 €	
	615221			1 000.00 €	
	615231			1 000.00 €	
	622			2 000.00 €	
Totaux :		134 842.45 €	134 842.45 €	4 413.38 €	4 413.38 €

65568 :	Autre Contribution (Siris)
65818 :	Autre redevances brevets, Licences … (Berger Levrault)
60633 :	Fournitures Voirie
615221 :	Réparation et entretien Bâtiments
615231 :	Entretien et réparation sur Voirie
622 :	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

Après délibération, la décision modificative n°1 du Budget Principal est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4 – Finances :

Le maire informe qu'au compte 515 correspondant au montant de la trésorerie globale, le disponible est de 169 037,80 €.

Monsieur BEAUDIN demande si la prise en charge de l'agent qui est en arrêt est remboursé par l'assurance.
Le maire répond que nous avons eu le remboursement concernant le 1er arrêt (accident de travail) du début d'année.

Monsieur VEDRINES demande si la commune peut effectuer un achat pour la voirie, une plaque vibrante qui serait bien utile à la collectivité, elle coûterait environ 330,00 €.
.
Le Maire répond que nous pourrions effectuer cet achat qu'après vérification du budget.

5 – Délibération Fonds de Concours :

Nous devons délibérer pour faire la demande de fonds de Concours à la Communauté de commune du Val de Sully,
Cette fois nous avons des chiffres plus précis car nous avons eu des réponses pour la DETR et la DSIL.
Pour récapituler Il nous est accordé :

Financement Château d'eau

Désignation :	Dépenses :	Recettes :	%
Entreprise TRASO Facture	298 134,00 €		
Cabinet Merlin	17 250,00 €		
Subvention DETR		69 384,00 €	22,00%
Subvention Département Volet 3		60 000,00 €	19,02%
Fonds de Concours CC VDS		93 000,00 €	29,49%
Autofinancement		93 000,00 €	29,49%
Totaux :	**315 384,00 €**	**315 384,00 €**	**100%**

Il est proposé aux conseillers de donner leur avis et de délibérer pour autoriser M. le maire à procéder à la demande fonds de Concours à la Communauté de Communes du Val de Sully et à signer tous documents en afférant.

6 – Délibération pour demande d'aide aux festivités des communes :

Le maire informe les conseillers municipaux que la communauté de communes du Val de Sully participe à hauteur de 1 000 € par an au financement d'une animation organisée par la commune.

Cette année, cette subvention permettrait de palier le coût du feu d'artifices organisé le 06 juillet dernier.

Le coût du feu était de 2 400 €. Avec la subvention de 1 000 €, le reste à charge pour la commune est de 1 400 €.

Le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de procéder à cette demande de subvention.

Les conseillers municipaux, après délibération, autorise à l'unanimité le Maire à demander cette subvention et le charge de signer tous documents afférents à ce dossier.

7 – opération financière du Château d'eau :

Financement Château d'eau

Désignation :	Dépenses : HT	Recettes : HT	%
Entreprise TRASO Facture	298 134,00 €		
Cabinet Merlin	17 250,00 €		
Subvention DETR		69 384,00 €	22,00%
Subvention Département Volet 3		60 000,00 €	19,02%
Fonds de Concours CC VDS		93 000,00 €	29,49%
Autofinancement		93 000,00 €	29,49%
Totaux :	315 384,00 €	315 384,00 €	

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis.

Le conseil municipal ne fait aucune remarque.

8 – Inauguration ENS Programme :

Programme de l'inauguration.

Le maire demande à Monsieur CHAVENEAU de prendre la parole.

Monsieur CHAVENEAU informe que les 3 panneaux identiques sont réalisés, et demande avis pour les 3 endroits pour la pose des panneaux ENS qu'il propose :

- A l'étang coté entrée parking
- A l'entrée du chemin qui longe les Châtaigniers
- Au Pont du Bois Boulette Chemin des Sables

Concernant les supports, ils sont prêts également chez le fournisseur.

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis.

Le conseil municipal propose pour l'étang que le panneau soit posé vers le panneau de la Rivière Sans Nom, qui débute le chemin autour de l'étang. Et accepte l'emplacement pour les deux autres panneaux.

Monsieur BEAUDIN propose pour l'inauguration de longer l'étang jusqu'à l'observatoire et de faire le discourt à cet endroit sous un barnum.
Le maire répond que l'endroit n'est pas approprié, nous avons besoin d'une prise pour l'ampli qui ne tient plus la charge au niveau batterie.

9 – Informations

Le maire présente la nouvelle personne embauchée au secrétariat qui sera à 23h par semaine sur la commune de Vannes sur Cosson et qui travaille également à temps partiel au secrétariat d'une autre commune.

Le maire informe :

- Ne pas avoir de nouvelles concernant une prolongation pour l'agent technique en arrêt depuis le 09 juillet il devrait reprendre le 10 septembre 2024,
- Qu'une commission doit être proposé concernant la numérotation et le nom des chemins sur la commune de Vannes sur Cosson. Il propose le lundi 23 septembre à 19h00
- Que ADS s'est occupé des espaces verts sur la Commune pour la rentrée, à l'école, la garderie, la mairie.

Monsieur VEDRINES informe que la commune doit convenir d'un planning avec ADS pour l'entretien des espaces verts et des caniveaux.

Le maire remercie Monsieur LEFEVRE, Monsieur JARRIGE et Madame ALLAIRE, pour le nettoyage du Monument aux Morts ainsi que l'entretien de l'espace vert qui l'entoure.

Les dates des prochains conseils Municipaux sont : 07/10/2024 – 04/11/2024 – 02/12/2024.

10 – Questions diverses

a) Madame GILLET demande quand les horaires de l'éclairage public changent, car il fait nuit noire dès 20h30 et cela pourrait être dangereux pour les riverains.

Le maire rappelle que par soucis d'économie il n'y a pas d'éclairage public du 15/05 au 15/09, mais on demandera au prestataire de modifier la date au 01/09 à la place du 15/09.

b) Madame GIRARD demande si on ne peut pas refaire les panneaux pour les déjections canines, les anciens sont abimés et on ne voit presque plus rien.

Des affiches seront rééditées ainsi que les arrêtés concernant les déjections canines.

c) Madame GIRARD demande qu'en est-il de la limitation de vitesse du centre-ville de Vannes sur Cosson ?

Monsieur VEDRINES propose de demander une étude à ce sujet.

d) Monsieur BEAUDIN demande si on ne peut pas mettre un panneau « tenir les chiens en laisse » sur la zone ENS.

e) Monsieur VEDRINES demande si une poubelle de tri pourrait être installée autour de l'étang.

Monsieur BEAUDIN informe que selon le SICTOM un abri-bac sera installé à Bagatelle à côté du parking de l'étang pour Juillet 2025.

f) Monsieur LEFEVRE :

1. Demande si on ne peut pas modifier la rue du Prieuré en Chemin du Prieuré en raison des nombreux trous

2. Constate que lorsque l'on oublie de sortir sa poubelle on est obligé d'attendre 15 jours pour la prochaine levée, sinon on paye un supplément et ce n'est pas normal.

Monsieur BEAUDIN répond que cela a un coup également pour le SICTOM.
Monsieur VEDRINES informe qu'Il y a de plus en plus de dépôts sauvages, et l'installation des caméras est en cours.

3. Demande où en est la vente du bureau de tabac

Le maire répond que la signature est pour le mois de décembre 2024

La séance du Conseil Municipal est close à 22h39

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 07 octobre 2024